



AVIS DE CONCERTATION PREALABLE **(Articles L. 103-2 et suivants du code de l'urbanisme)**

PORTANT SUR LE NOUVEAU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPRU) « CŒUR DE VILLE » DE VITRY-SUR-SEINE

Objet

Le Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté pour la mise en œuvre du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU) « Cœur de ville » de Vitry-sur-Seine.

Durée

La concertation préalable se déroulera du **lundi 25 juin 2025 à 9h00 au mardi 30 septembre 2025 à 17h30, soit pendant 98 jours consécutifs.**

Objectifs de l'opération :

Quatre objectifs principaux ont été définis :

- améliorer le cadre de vie de l'ensemble des vitriots fréquentant le centre-ville,
- préserver le caractère populaire du centre-ville, avec des réhabilitations importantes de logements sociaux et des démolitions ciblées,
- développer le tissu économique et commercial et favoriser l'accès à l'emploi,
- améliorer les déplacements et cheminements inter et intra quartiers.

Modalités de la concertation préalable :

Une **annonce légale** est publiée dans deux journaux locaux, précisant les dates et lieux de la concertation et de mise à disposition du dossier papier et numérique. Le présent avis sera également affiché en mairie et sur les sites internet de la Ville de Vitry-sur-Seine et de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Le **dossier de la concertation préalable** composé du présent avis, du document de présentation du projet, est consultable :

- A l'Hôtel de ville de Vitry-sur-Seine, situé 2 avenue Youri Gagarine, aux horaires suivants :
 - Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
 - Les samedis de 09h00 à 12h00
- En ligne :
 - sur le site de la ville de Vitry-sur-Seine : www.vitry94.fr

- sur le site de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre : www.grandorlyseinebievre.fr
- sur le site du registre numérique : <https://participationcitoyenne.vitry94.fr/>

Les **observations du public** peuvent être déposées :

- sur le registre papier mis à disposition à l'Hôtel de ville de Vitry-sur-Seine, situé 2 avenue Youri Gagarine, aux horaires suivants :
 - Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
 - Les samedis de 09h00 à 12h00
- sur le registre numérique, disponible à l'adresse suivante : <https://participationcitoyenne.vitry94.fr/>

Deux ateliers de concertation se tiendront :

- le 25 juin à 18h30 à la salle Robespierre, située au 9 allée du Coteau, portant sur les secteurs Robespierre, Audigeois, Barbusse-Defresne-Vilmorin
- Le 26 juin à 13h30, à l'école élémentaire Jean Moulin, portant sur le secteur Audigeois, avec les élèves de l'école Jean Moulin.

Une **réunion publique** se tiendra le mardi 8 juillet 2025 à 18h30 aux 3 Cinés Robespierre, situé 19 avenue Maximilien Robespierre, pour présenter le projet et recueillir l'avis de la population.

Un café Cœur de ville destiné à répondre aux questions des habitants sur le projet, aura lieu sur la dalle Robespierre, sous un barnum, au cours du mois de septembre. La date sera communiquée sur les réseaux sociaux.

Une balade urbaine à destination des habitants sera organisée en matinée le samedi 20 septembre. Une communication de cet événement sera assurée sur les réseaux sociaux et le site internet de la Ville.

Un forum de restitution de la concertation se tiendra le jeudi 25 septembre. Le lieu sera communiqué sur le site internet de la Ville et sur les réseaux sociaux.

Bilan de la concertation préalable :

A l'issue de la concertation, et dans les conditions définies à l'article L.103-6 du code de l'urbanisme, un bilan sera présenté au Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, qui en délibérera.